Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGLEMENT DU CONCOURS
DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL

Article 1 : Objet
Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Saint-Savin organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël.

Article 2 : Inscriptions
Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Saint-Savin, après inscription obligatoire auprès du secrétariat de mairie. La participation est gratuite.

Article 3 : Critères de sélection – jury
Les critères d'évaluation seront les suivants :
- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble)
- Le sens artistique
- L'originalité

Les illuminations et décorations devront :
- Être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique
- Être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 20h.

Le passage du jury se fera le 16 décembre 2026 entre 17h30 et 20h de manière aléatoire. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Article 4 : Résultats et remise des prix
Le résultat du concours sera annoncé le 24 décembre 2026. Les trois premiers lauréats se verront remettre chacun un lot en cadeau.

Article 5 : Droit à l'image
Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Saint-Savin.

Article 6 : Acceptation du règlement
Les participants, inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.